CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Cette Feuille paraît tous les jours de la semaine, excepté les Dimanches et les jours de Fêtes, et forme un volume de 300 feuilles environ par année.

Le prix de l'abonnement est de DIX DOLLARS pour la ville et de DOUZE DOLLARS pour la campagne et publiés trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque les abonnés demeurent dans la ville, et à la fin de chaque mois pour ceux qui demeurent à la campagne. Aucun abonnement ne sera accepté avant qu'ils ait été payé, et les comptes arriérés en seront exigés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, non remis à l'Imprimerie, dans les 24 heures, sans quoi ils seront considérés comme abonnés pour un mois.

Annonces.—Une piastre par carré de chaque insertion, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce original, devra être payé comme une nouvelle annonce. Les carrés de DIX lignes ou moins.

Annonces pour l'année aux annonceurs.—Les marchands et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agences pour navires, bâtiments à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la nomination, $60. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Les Annonces des mariages et des décès, les actes qui elles peuvent appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne seront pas payées d'avance par insertions pairont 25 par carré, pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils paraîtront d'ordre, pairont le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'Impr., telles que ventes à l'encan par ministère de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons animaux épaves ou égards &c. &c., lui seront portés en compte séparément et sans prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui requièrent pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de nullité sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

COMPAGNIE DE LA BANQUE & DU GAZ.

Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1838.

LES livres de transfert de cette institution seront fermés du 2 au 7 janvier prochain inclusivement.

24 déc—11 W. HOUSTON, caissier.

BANQUE DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—22 déc. 1838—Cette banque sera fermée mardi 25 du courant, et elle le sera aussi les 1er. et 8 janvier prochains. Les billets dus ces jours, devront être payés la veille. Les offres à l'escompte devront être faites les samedis précédens.

23 déc MARTIN GORDON Jnr—Caissier

BANQUE DES AMELIORATIONS.—Cette Banque sera fermée mardi 25 courant, ainsi que le 1er. et le 8 janvier prochain. Les billets dus ces jours, devront être effectués les lundis, et les offres pour l'escompte devront être faites les samedis précédents.

21 déc J. H. RABOTEAU, Caissier.

BANQUE D'ORLEANS.

Le 20 décembre 1838.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu dans la maison de Banque, le lundi 7me jour du mois de janvier prochain, depuis onze jusqu'à deux heures.

Par ordre de la Direction.

21 déc—13 J. P. NISBET, Caissier.

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES ET DE BANQUE D'ATCHAFALAYA.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1838.

CETTE banque restera fermée Mardi, prochain, 25 du courant, et les Mardis 1er et 8 de janvier prochain. Les notes et les billets dus ces jours-là seront payables les Lundis précédents, et les billets offerts à l'escompte devront être présentés les Samedis précédents.

21 déc C. HARROD, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.—20 Décembre 1838.—Cette Banque sera fermée mardi, 25 du courant, et les mardis 1er. et 8 janvier prochain. Les paiements dus ces jours-là, doivent être faits les lundis précédents, et les billets offerts à l'escompte, doivent être présentés les samedis précédents.

21 déc. JOHN NICHOLSON, Caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES COURTIERS DE LA VILLE de la Nouvelle-Orléans, 20 Décembre 1838.—Cette Institution sera fermée les mardis 25 du courant, 1er. et 8 Janvier prochain. Les paiements du billets dus ces jours-là, et les offres à l'escompte devront être faits les lundis précédents.

A. BAUDOUIN,

21 déc—15 Caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZE de la Nouvelle-Orléans.—20 Décembre 1838. Cette Banque sera fermée les mardis 25 du courant, et 1er. et 8 janvier prochain. Les paiements du jours-là, doivent être faits les lundis précédents, et les billets offerts à l'escompte, doivent être présentés les samedis précédents. J. W. HOUSTON,

20 déc—15 Caissier.

COMPAGNIE DE BANQUE ET CHEMIN A COULISSES DE TCHAFALAYA.

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1838.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu à la maison de banque, le lundi 21 de janvier 1839, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi.

20 déc G. HARROD, caissier.

COMPAGNIE DE LAFAYETTE DU GAZ—20 décembre 1838—L'élection annuelle des Directeurs de cette institution, pour l'année suivante, aura lieu à la maison de banque, lundi 7 janvier prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi.

5 déc J. W. HOUSTON—Caissier.

BANQUE DE CARROLLTON. — Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1838.—L'élection annuelle des Directeurs pour l'année prochaine, aura lieu à la Maison de Banque, lundi 7 janvier prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.

4 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

POÊLES!—POÊLES!—S. Locke & Co. No 2 Front Levée, viennent de recevoir par le navire Mississippi-Hall, un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à charbon, de Spoor, patentés, de toutes grandeurs; poêles à Radiateur, à charbon, de Philadelphie; poêles à feu à trappe, bien à dessus et à dessous; bouilloires pour de campagne; poêles à napires et à steamboats aussi, des tuyaux de poêles, que l'on passera sur demande. 21 déc—9

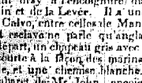

PROCLAMATION

E. D. WHITE, *Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en Juge de la Cour de Paroisse de Nouvelle-Orléans, à tous ceux qui ces présentes verront.*

ATTENDU que le siège du Juge de la Cour de la paroisse des Natchitoches, à la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, est devenu vacant par le décès de S.P. RANDOLPH; je lance en conséquence ce *brif*, ordonnant qu'une élection ait lieu dans ladite paroisse, aux lieux ordinaires des élections, le lundi septième jour de janvier prochain, et les deux jours suivants, pour suppléer à la vacance susdite mentionnée, et que la dite élection soit conduite d'après la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce vingt-deuxième jour de décembre de l'année de Notre-Seigneur mille huit-cent-trente-huit, et de l'Indépendance des Etats-Unis la soixante-troisième.

Par le Gouverneur: (signé) E. D. WHITE.

WM. C. C. CLAIBORNE,

Secrétaire d'Etat.

AVIS.—L. P. MAXWELL, HUGHES & CO. ayant abandonné l'établissement de leur maison en cette ville, pour la saison actuelle, ont pris des arrangemens avec Mr. W. Bosworth, pour le recevoir de toutes les affaires qui leur seront adressées, consignations du Grand-Gulf et de Port Gibson, Miss. et de Columbia, Ark: (ou leurs maisons continuent leurs opérations) se toutes celles des autres points, lui seront faites pour leur compte.

Nouvelle-Orléans, 1er. décembr 1838.

3 déc—26 W. BOSWORTH.

LES consignés ont en magasin et offrent à vente à des conditions avantageuses: 500 caisses chypoudre à canon et impérial; 30 caisses tabac manufacturé, 2 demi pipes eau de vie français; vin d'Oporto de qualité supérieure en caisse; vin de sherry de do

18 déc. VAN WYCK & Co. 35, rue du Canal

CLAY & CLARK

FABRICANS DE TUYAUX DE PLOMB,

No 102, rue Poydras, Nelle. Orleans.

Tiennent constamment en magasin un assortiment de tuyaux de plomb, du diamètre inférieur de 3/4 de pouce à 2 pouces.

Aux prix les plus modérés. 1er déc—6 mois

MARRONNAGES.

ESCLAVE EN MARONNAGE—Est parti de marronne de chez sa maîtresse, une négresse nommée RACHEL, âgée d'environ 22 ans, assez petite de taille, et replète, ayant les doigts des deux pieds tombés, et ne lui voit que les orteils; elle ne parle qu'anglais mais entend le français. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la ramènera à Mme Burvant, encaisseur, Chartres et Toulouse, la porte ayant le No. 30, où l'on entre à la geôle.

22 déc—1

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.—S'est absentée depuis le 1er. de ce mois, une négresse créole, nommée ELISEE. Elle est de la taille d'environ 5 pieds 2 pouces, âgée de 22 ans environ, figure ronde, teint jaunâtre, grands yeux; elle marche en dandinant lorsqu'on lui adresse la parole. Elle ne parle qu'anglais. La récompense susdite sera donnée à celui qui la conduira à l'Hôtel de la Louisiane, ou à son maître, Mr. Lafitte, Place de Bagatelle, Fauxbourg St. Marie.

13 déc—17 P. SHELS.

CONDUIT à la geôle de la paroisse de Jefferson, un nègre se nommant William, et se disant appartenir à M. Flora, demeurant sur le côté. La taille dudit nègre est d'environ cinq pieds et demi-pieds et d'un noir peu foncé. Le propriétaire voudra bien le retirer après l'conformant à la loi. 22 sept.—27 M. J. GARCIA—Shérif

CENT CINQUANTE PIASTRES.—De récompense seront payées pour l'arrestation de l'esclave EDWARD, appartenant à M. Alfred Le Branche; Ledit esclave a été vu en ville, situé au bas du rail-road Pontchartrain où son frère tient un cabaret. Edward a l'air parfois Hill, et a pour habitude de changer souvent de nom; c'est un griffe âgé d'environ 24 ans, taille 5 pieds 4 à 5 pouces, figure ronde, cheveux crépus, lèvres grosses. Edward se fait aussi passer pour libre et est probablement muni de faux papiers de liberté. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. S'adresser à F. J. FORSTALL & BROTHER.

13 sept—2[illegible]

DETENU à la geôle de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADIEU, se disant appartenir à M. Jacques Herrera, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire les prié de le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Bernard, 28 août 1838.

20 août—27 FRANCOIS GARIC—Shérif

PERDU OU VOLE—Dimanche entre 5 et 6 heures, dans la rue Tchoupitoulas, en face du café de William Toll, un CHEVAL BAI, étampé A sur la croupe. Il marche les jambes de devant un peu en dehors. Une récompense de cinq piastres sera donnée à celui qui le ramènera à

24 déc—4 JAMES GARNIER.

ECOLES.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 24 LEÇONS.—M. VERNIER (Geoffroy-Aîné), ancien chirurgien-dentiste du cinquième Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à Lire le Français en 24 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, rue de Chartres, No. 139, entre les rues Toulouse et St-Louis, ou rue Ste-Anne, No. 61.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Tonal, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la capacité.

Leçons en ville. 27 nov

ACADEMIE DE DANSE.

NOUVELLE METHODE.

M. J. DEVOTI, depuis plus de deux ans professeur dans les colléges de Bâton-Rouge et Jefferson, a l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il a ouvert son cours chez Mme. Lefevre, No 80, rue Royale, entre Conti et Bienville.

Renseignera la leçon, les pas les plus modernes, les valses, les figures nouvelles des quadrilles.

Les leçons auront lieu trois fois par semaine, depuis midi à 4 heures pour les dames, et le soir à 7 heures pour les messieurs, au prix de $3 par mois, payables d'avance. Les leçons particulières au prix de $12 pour douze cachets.

Tous les mois, afin de constater les progrès des demoiselles, il y aura, en présence de leurs parens, une réunion dans l'académie.

Il espère que les personnes qui apprécient cette partie complémentaire de toute bonne éducation voudront bien lui continuer leurs suffrages.

S'adresser à Mr. A. Ducas, encaisseur St. Louis et passage Hôtel Bourbon. 14 nov. a

CHITUDE.—Les Dames et Messieurs sont respectueusement informés que l'Académie d'Escrime de DOLBEAR, encaisseur des rues du Canal et de l'Allée de la Bourse, est actuellement en opération progressive. Elle est conduite par MM. A. J. E. Everett, et le public peut être assuré qu'aucune peine n'opera épargnée, durant cette saison, pour maintenir la réputation déjà jouit cet institution depuis sept ans. Le but principal est de donner à l'élève une main courante de commerce, qu'il peut acquérir avec facilité et promptitude. Pour la commodité des personnes qui sont occupées dans la journée, il y a une Classe du soir. Elle commencera à 7 heures.

Les Instituteurs qui voudraient faire profiter des leçons à leurs élèves, sont informés qu'il leur sera fait une forte déduction dans les prix.

Les dames pourront recevoir des leçons à domicile, ou bien à l'Académie, comme elles le desireront.

Les personnes qui désireraient acquérir une certitude Ms. Dolbear, qui est sûre et facile, sont priées de s'adresser à l'Académie susdite. 24 déc

G O HALL.—Caissier

Nouvelle Orléans

PENSIONNAT DES DAMES VERNIES,

Encaisseur St. Philippe et Royale.

Pension par trimestre $72

Demi-pension par trimestre 12

External par mois 8

Cette Pension a toujours de bons professeurs pour les langues Française, Anglaise, Italienne, Espagnole, Latine, le Dessin, la Musique, la Danse et l'Ecriture. 16 nov—6m.

PENSION DE DEMOISELLES.

Rue Philippe, auprès du Gouvernement,

DIRIGEE PAR MADAME GRANET.

	Conditions	
Demi-pension	par mois	$16
External	do	10
Piano	do	15
Harpe	do	12
Harpe	do	12
Danse	do	5
Dessin	do	5
Usage du Piano	do	5
Repas	do	8

2 les livres, ardoises, &c. ils paient également.

2 Un mois comme un mois pour en entrer.

1 Les paiements se font régulièrement chaque mois.

1 Il n'est rien accordé en déduction pour les absences momentanées.

Ma Tante Granet a recommandé par des maîtres chéris, et M. Granet fut honoré à la Jeunesse de France.

Institution Jefferson.

Préparatoire au Collège Jefferson et autres, dirigée par B. GRANDE, docteur-es-lettres, PASSAGE DE LA BOURSE, ENTRE CONTI & BIENVILLE.

Celle-ci est choisie de préférence à tout autre. Il est inutile de rien ajouter à ce genre d'établissement. On a vu et on connaît tout le mérite, et rien ne saurait l'attirer des élèves.

L'INSTITUTION JEFFERSON est divisée en deux parties. La première classe du division élémentaire comprend les deux branches de l'éducation ordinaire en Français et en Anglais, et en seconde partie embrasse le Latin, le Grec, les Mathématiques &c.

Le Grande Ordre de discipline y fait régner et observer.

CONDITIONS

Classe élémentaire par mois $10

Classe supérieure 15

Leçons particulières 6

Les Leçons particulières ne se paient qu'au prorata.

2o. Un mois commencé est payé en entier.

3o. Il n'est point accordé déduction pour les absences, les congés ou les vacances.

4o. Les paiements doivent se faire régulièrement aux époques.

HEURES DE CLASSE de 8 à 11 à 2, excepté le Samedi. 15 septembre

ST LUKE & CO. No 58, Front Levée, reçoivent sous peu les dernières arrivages d'Opodeldoc, nouvel article extrêmement à leur Magasin de Quincaillerie, complète entièrement leur assortiment, le tout sera vendu à bon marché pour du comptant, ou de bons billets à ordre de la place. 24 déc—2

SUITE 5 10 et 12 livres à la piastre—Bon café de St. Domingue à 1 cent la livre—Bon vin à 1 les 2 gallons 500 livres de vieux cuivre 600 livres de vieux fer, au magasin de ANT. ARIGUDE, 20 nov 2 Encaisseur-Vieille Levée et Ursulines.

LES soussignés avant pris des arrangemens à l'effet, se livrent entièrement aux affaires de la commission, ils se chargeront des achats et ventes de produits et de marchandises, et exécuteront aussi des expéditions.

JOHN T. LAGUERENNE & CO., rue Toulouse

Réfrences

Noms		
James W. Breedlove	Nlle Orléans	
Boric & Boldon,		Philadelphie
P. L. & E. Lagrangère		
Birkhead & Pearce	Baltimore,	
E. Lanhan,		New York
P. A. Hargous		
E. K. Collins & Co		

1 déc—4

BUREAU de la *Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nlle. Orléans et Nashville*, 21 novembre 1838 Toutes sur New-York, à vendre en sommes et à des fins convenables aux acheteurs.

JAMES B CALDWELL,

1 déc—1m Président

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE ORLEANS ET CARROLLTON.—AVIS — A dater du 1er décembre prochain, un char extra pour le sur partira du hangard, rue Poydras, pour Lafayette, et les heures intermédiaires, tous les soirs à 11 heures. Prix des billets 37 1/2 cents, au $25 pour le cent.

20 nov JOHN HAMPSON, chef ingénieur.

AVIS—La société médicale de la Nouvelle Orléans, pensant que la publication des observations et mémoires qui lui sont soumise pourrait avoir un lustre utile, a résolu de faire imprimer, sous le titre de *Journal de la Société Médicale de la Nouvelle Orléans*, un recueil qui paraîtra tous les trois mois dans le format octavo.

Tout travail ayant trait aux sciences dites médicales, et qui présentera quelque intérêt, trouvera place dans ce journal, soit qu'il ait été envoyé par un de ses membres ou par une personne étrangère à la société.

Un comité nommé par elle surveillera avec soin cette publication.

Elle espère que tous ceux qui prennent une part quelconque aux progrès de la science, souscriront à son abonnement. Son but étant d'être utile et non de spéculer, elle a porté le prix de l'abonnement, pour une année à la somme de quatre piastres, payable d'avance ou à la livraison du premier numéro. Souscrire chez Mr. Grandchamp, pharmacien, encaisseur des rues Royale et St. Louis.

Le 1er. No. du Journal paraîtra le 1er janvier prochain. Le secrétaire-général,

18 déc—10 SABIN MARTIN

AVIS—Les personnes à qui il peut être dû par la succession de T. Moses Jenne, sont prévenues de faire connaître leurs titres au soussigné, et ceux qui devront, verront payer cette succession.

13 déc—2 m-2[illegible] T. MOSSY.

DEbarquement de la barque Jeune Edouard, de Marseilles, et à vendre par les soussignés, 100 caisses liqueurs fines assorties,

100	caisses	liqueurs fines assorties,
50	do	do superfines do.
20	do	Curaçao en cruchons,
10	do	Eau verte stomachique.
10	do	Marasquin,
20	do	Eau-de-vie d'absynthe
5	do	Alkermes de Florence,
5	do	Elixir de Garus en paubans,
5	do	Liqueurs en paubans en porcelaine richement dorés.
20	do	Eau de fleurs d'orange,
50	douzaines	eau de Cologne,
50	caisses	capres.
600	macornes	anis

15 dec GOURDAIN & BENIT, 13, rue Conti

EN débarquement et à vendre par le soussigné; 150 Barriques Vin Rouge St-Estèphe et Talence; 50 Demi Barriques do;

30 do do Vin Blanc Sauterne;

2 Tierons Vinaigre;

600 Caisses Vin Rouge;

80 Caisses Fruits à l'Eau-de-Vie;

2000 Boites Sardines

19 dec A. SENGEORGES

TRAITES sur Baltimore et New-York, à vendre par LAURENT MILLAUDON, 19 déc 140, rue Bourbon.

UNE personne qui a une connaissance pratique des affaires et la routine d'un comptoir, désire trouver une place. Elle est connue dans les villes de l'Ouest et du Sud, ayant été employée dans les affaires, pour son propre compte et pour celle de ses parens. Elle désirerait être employée comme marchand en tenue de livres, travaux analogues, elle dévouerait toute son attention et son influence pour le mieux des intérêts de ses employés. S'adresser à

ROGERT & HAWTHORN,

5 déc—17 63, rue Gravier.

H. & W. ANDERSON,

Nos 82 & 84, rue Tchoupitoulas.

Importeurs directs de toutes descriptions de Vins, Eau-de-vie et Liqueurs étrangères.

23 nov NELLE. ORLEANS.

VIN DE MADERE—15 quarts pipes, reçus et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.

24 déc 91, rue de la Commune.

BLANC DE BALEINE—30 caisses blanc de baleine de New-Bedford, reçus et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.

24 déc 91, rue de la Commune.

TRAITES SUR NEW YORK, à vendre par WM. C. TOMPKINS & CO.

24 déc 91, rue de la Commune.

VIN DE SHERRY—20 quarts pipes en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS,

24 déc 91, rue de la Commune.

FARINE—500 barils en magasin, et à vendre par G. DORSEY,

24 déc 44, Nelle. Levée.

BARILS VIDES—200 barils à mélasses, en magasin, et à vendre par LEVI H. GALE,

24 déc 93, rue de la Commune.

KERSEYS—30 balles kerseys, article supérieur, en magasin, et à vendre par LEVI H. GALE,

24 déc 93, rue de la Commune.

HABILLEMENS.—Un assortiment général d'habillements à bas prix, convenables pour le commerce des campagnes et l'usage des habitations, à vendre par FROST & Co,

24 déc 8, rue de la Douane.

BOTTES EN PEAU DE VEAU.—25 caisses bottes fines, reçues et à vendre par FROST & Co, 8, r. de la Douane.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DE CHARLES GARNIER.—Vente par le Register des Testaments.—Le lundi 31 courant, 1er janvier 1839, à midi, en vertu d'une ordonnance de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 12 novembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Ville, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Hôtel de Ville, pour compte de la succession du Charles Garnier, les propriétés, foncières ci-après décrites, savoir:

TROIS PORTIONS DE TERRE à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany (en bloc), figurés au plan de la continuation de Mandeville, faite par L. Bringier, arpenteur général, le 2 juillet 1824, déposé au greffe de Felix de Armas, notaire public, la première desquelles portions de terre est bornée par le lac Pontchartrain, et les rues Laurel, Monroe et Florida, et est composée des lots No. 21 et 19, inclusivement, la seconde est bornée par les rues Laurel, Monroe et Vaubenville et l'avenue des Floridas, et est composée des lots Nos. 42 à 53 inclusivement; et la troisième est bornée par les rues des Floridas, Desoto, Monroe et Vaudreuille et contient les lots Nos. 53 à 75 inclusivement.

Conditions—Pour cette discipline 7 mois crédit et intérêts.

Cinq lots désignés par les Nos. 24 à 28 inclusivement, attenant les uns aux autres et compris entre les rues Marais et Claiborne, formant en Carrollton, Faubourg de Lafayette, de sept arpents de profondeur, sur lesquels sont bâtis une maison et dépendances, et une petite boutique, le tout en bon état, et un lot de terre, non compris dans un grand frais exigé par ordonnance, et non couverts par les eaux de la ville, et dûment mis en vente par les soussignés, et ensuite en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession susdite, savoir:

Conditions pour ces dits lots—$2000 comptant avec 5 pour cent d'intérêt sur $4000 du 1er. décembre 1837, $4000 payables à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le 3 décembre prochain, 3 fois de profit, et la balance à un exercice aux, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, lesquels billets, s'ils ne sont ponctuellement payés à leur échéance, porteront intérêt à 10 pour cent du jour de leur échéance.

W. F. C. DUPLESSIS,

Régister des Testaments

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant Louis T. Caire, not. pub. 20 déc

SUCCESSION de feu James Clark Wilson.—Vente par le Régister des Testaments—Le mardi, quinze janvier 1839, à midi, en vertu d'un jugement de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera mis en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en compte de la succession susdite, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou St. Jean, entre les rues Tremé et Plauché, à droite en allant au Bayou, mesurant environ 18 pieds de face, environ 150 pieds de profondeur entre deux lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et dépendances, et un four en briques.

Un lot de terre situé au nouveau faubourg Magnny, désigné par le No. 8, de l'Hôtel No. 108, suivant un plan particulier fait par L. Surgi, architecte, le 2 novembre 1837, et déposé en l'étude du S. P. Claire notaire; mesurant le dit lot de terre au pieds carrés 30 pieds de face à la Nouvelle-Rue des Champs-Elysées, entre les rues Magnitata et de la Loi, sur 90 pieds de profondeur.

Quatre lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés par les nos. 6, 7, 8 et 9, du dit plan, mesurant 32 pieds de front sur 100 pieds de profondeur, suivant un plan dressé le 8 septembre 1837, par ledit Surgi, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire, sous le no. 27 au livre des plans, ces dits terrains ayant chacun mesure américaine 31 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur 100 pieds de profondeur, et 30 pieds de front à la rue Lafayette, le lot No. 6 attenant au précédent et ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, le lot No. 7 attenant ayant 32 pieds de face à la rue Grand sur 127 pieds 10 pouces, 4 lignes de profondeur, et le lot No. 8 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 9 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 10 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 11 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 12 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 13 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 14 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 15 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 16 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 17 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 18 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 19 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 20 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 21 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 22 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 23 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 24 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 25 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 26 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 27 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 28 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 29 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 30 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 31 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 32 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 33 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 34 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 35 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 36 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 37 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 38 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 39 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 40 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 41 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 42 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 43 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 44 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 45 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 46 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 47 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 48 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 49 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 50 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 51 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 52 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 53 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 54 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 55 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 56 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 57 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 58 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 59 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 60 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 61 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 62 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 63 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. 64 attenant ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand